

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,
LUNDI 6 JUILLET 2020, 20h
Salle du conseil municipal, 660 rue Principale
ORDRE du JOUR**

1. **Ouverture de la séance**, mot de bienvenue et consignes pour rencontre numérique ZOOM – enregistrement de la séance publique & publication WEB
2. **Ordre du jour**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
4. **Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)**
5. **Trésorerie**
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Engagement de crédits
6. **Administration**
 - 6.1. État d'urgence sanitaire – Suivi de la situation – Préparation de la 2^e vague
 - 6.2. Priorités des Chenaux – Campagne de financement – 5 cartes @ 50 \$ tirage MADA
 - 6.3. Résolution pour la vente du terrain du parc industriel – 17 500 \$ - entente intervenue entre les parties
 - 6.4. Avis de motion – Règlement d'emprunt – FIMEAU
 - 6.5. Projet de règlement d'emprunt à long terme – FIMEAU sur 20 ans
 - 6.6. Dépôt du rapport annuel du « Schéma de couverture de risque » pour la prévention des incendies
7. **Ressources humaines**
 - 7.1. Projet-pilote – Escouade jeunesse – aide et soutien
8. **Voirie**
 - 8.1. Dépôt des soumissions pour le remplacement de 3 ponceaux + 1 enrochement - PPA - rang Saint-Joseph
 - 8.2. Demande de soumission pour le creusage des fossés de la Route Thibault-Normandin
 - 8.3. Mandat au service d'ingénierie de la MRC pour la préparation des plans et devis d'un ponceau dans le rang St-Alexis
 - 8.4. Réparation des bornes-fontaines défectueuses
9. **Planification stratégique**
 - 9.1. Planification de la TECQ 2019-2023 – Formation d'un comité ?
 - 9.2. Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Climat-Municipalité – « RE-VERRE » - Innovation sociale et grappe industrielle
 - 9.3 Date pour une consultation publique – Rue de l'Église et MADA – Samedi 29 août 2020
10. **Urbanisme**
 - 10.1 Dépôt de la liste des permis émis à ce jour en 2020

10.2. Demande de dérogation mineure 2020-001 au règlement de lotissement – Route du Domaine

11. Loisirs

- 11.1. Acquisition d'équipements de cuisine – Méchoui R. Caron – voir liste
- 11.2. Inscription pour les « Journées de la culture » - Édition 2020 – 15 juillet 2020

12. Varia – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

- 12.1. Évaluation du terrain de la Bourgade – Test de sol pour contamination
- 12.2. Lettre de félicitations à la députée de Champlain Mme Sonia Lebel pour la nomination au Conseil du trésor du Gouvernement du Québec

13. Période de questions

- 13.1. Résultat de l'analyse et réponse à M. Rochefort. Bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2019 – Question M. Rochefort – Glyphosate dans l'eau potable

14. Clôture de l'assemblée

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
LUNDI 6 JUILLET 2020, 20h
Salle Beaudoin de l'Édifice Georges-Sévigny
660 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes
PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 6 juillet 2020, à 20 h, dans la salle Beaudoin de l'Édifice Georges-Sévigny. Une copie de l'enregistrement de la séance sera disponible pour consultation publique. La séance est présidée par Monsieur Jean-Claude Milot, maire.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire,
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Loriann Alain, conseillère Pierrette Thibeault, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-07-87

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Résolution 2020-07-88

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. CORRESPONDANCES (à consulter à votre courriel)

5. TRÉSORIE

5.1 COMPTES

Résolution 2020-07-89

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **23 juin 2020**, du chèque **#4363** au **#4373** et du prélèvement **#1855** à **#1896** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **59 286.62 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets annexe B**) datée, pour les salaires versés du numéro **#504727** au numéro **#504752**; pour un montant total de **11 945.86 \$**.

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2 Engagement de crédits

Résolution 2020-07-90

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

- 6.1 État d'urgence sanitaire – Plan particulier en cas d'épidémie – Préparation de la 2^e vague
- 6.2 Priorités des Chenaux – Campagne de financement – 5 cartes @ 50 \$ tirage MADA
- 6.3 Résolution pour la vente du terrain du parc industriel – 17 500 \$ - entente intervenue entre les parties

Résolution 2020-07-91

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'un terrain excédentaire situé dans le parc industriel et connu sous le numéro de lot 5 894 493 d'une superficie de 10 622,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait se départir de cette propriété afin de la mettre en valeur et d'optimiser le développement industriel de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une offre d'achat pour cette propriété située dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est évaluée à 15 300 \$ au rôle d'évaluation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située en partie en zone humide reconnue par la cartographie municipale et que des autorisations auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques sont requises pour une mise en valeur optimale, et constituent une contrainte pour un promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel de Saint-Luc-de-Vincennes est dynamique et représente une source de revenus supplémentaire dans l'assiette fiscale de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions pour l'acquisition de cette propriété, et considère l'offre la plus intéressante au niveau monétaire et socioéconomique;

IL EST PROPOSÉ par Pierrette Thibeault, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de proposition de M. Jean-François Doucet de MDC des Chenaux et de lui vendre la propriété située dans la zone industrielle sur le lot 5 894 493 considéré comme une propriété excédentaire de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 6.4 **AVIS DE MOTION** – Règlement d'emprunt – FIMEAU

Résolution 2020-07-92

IL EST, par la présente, donné avis de motion, par Madame Thérèse Thivierge conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-436 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructure visant la séparation des conduites unitaires de la rue

de l'Église et du rang St-Alexis desservis par le réseau d'égout actuel, incluant les travaux de réaménagement urbain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5 Projet de règlement d'emprunt à long terme – FIMEAU sur 20 ans

Résolution 2020-07-93

IL EST, par la présente, déposé par monsieur Jacques Lefebvre, conseiller, le projet du règlement numéro 2020-436 intitulé « Emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructure visant la séparation des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang St-Alexis desservis par le réseau d'égout actuel, incluant les travaux de réaménagement urbain » qui sera adopté à une séance subséquente.

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes propose un avis de motion

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

PROJET DE RÈGLEMENT 2020-436 « Emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructure visant la séparation des conduites unitaires de la rue de l'Église et du rang St-Alexis desservis par le réseau d'égout actuel, incluant les travaux de réaménagement urbain »

6.6 Dépôt du rapport annuel du « Schéma de couverture de risque » pour la prévention des incendies

Résolution 2020-07-94

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en prévention des incendies de la MRC des Chenaux a soumis son rapport annuel sur ces activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport déposé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être approuvé par le conseil municipal pour son approbation par le Ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve le rapport annuel du coordonnateur en prévention des incendies de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Projet-pilote – Escouade jeunesse – aide et soutien

8. VOIRIE

8.1 Contrat de déneigement saison 2020-2021 – L'Entreprise Jean Carignan et Fils Inc.

Résolution 2020-07-95

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'octroi du contrat pour assurer le service de déneigement des voies municipales de son territoire pour l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT LE renouvellement du contrat actuel pour ce service essentiel de la municipalité, et que l'entrepreneur de l'an passé a effectué un travail de qualité et satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jean Carignan et Fils Inc. a soumis l'offre la plus intéressante pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour assurer ce service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est située dans la municipalité, ce qui permet d'offrir un service efficace lors des chutes de neige;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise offre une panoplie des services d'excavation dans la municipalité, et ce, depuis de nombreuses années et que la relation d'affaires est satisfaisante;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat de déneigement, de sablage et de déglçage pour l'hiver 2020-2021 à l'entreprise Jean Carignan et Fils selon les modalités et le montant soumis à l'appel d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.2 Dépôt des soumissions pour le remplacement de 3 ponceaux + 1 enrochement – PPA - rang Saint-Joseph

Résolution 2020-07-96

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a débuté de travaux de réfection de la voirie sur le rang Saint-Joseph Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme Pluritech pour faire l'évaluation des ponceaux de ce rang;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ponceaux montrent des signes de déficiences majeures et arrivent pratiquement à leur fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à la réfection des ponceaux pour le maintien sécuritaire du réseau routier de cette voie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vu octroyer des sommes dans le cadre du Programme de la voirie locale pour l'amélioration du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT LE dépôt de trois soumissionnaires pour effectuer ces travaux des remplacements des ponceaux, et qu'il y a lieu d'accepter la meilleure proposition pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la proposition de « Les entreprises Pierre DuSault Transport » de Batiscan pour le remplacement de 3 ponceaux et des travaux de stabilisation d'un ponceau supplémentaire selon les priorités des travaux dans le rang Saint-Joseph Ouest.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8.3 Demande de soumission pour le creusage des fossés de la route Thibault-Normandin

8.4 Mandat au service d'ingénierie de la MRC pour la préparation des plans et devis d'un ponceau dans le rang St-Alexis

8.5 Réparation des bornes-fontaines défectueuses

9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

9.1 Planification de la TECQ 2019-2023 – Formation d'un comité

Résolution 2020-07-97

CONSIDÉRANT QUE le programme sur la Taxe d'Essence Canada-Québec et des sommes disponibles pour différents travaux à effectuer dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer minimalement et atteindre un seuil d'investissement pour avoir droit à cette contribution;

CONSIDÉRANT LES travaux requis dans la municipalité, la planification stratégique et les modalités du programme de la TECQ selon les priorités des travaux;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu de former un comité de travail pour les orientations politiques des travaux à venir, selon les priorités du programme et des attentes municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est très important pour le maintien des infrastructures municipales et la gestion des actifs du domaine public;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes propose la formation d'un comité de travail pour la planification de la TECQ 2019-2023. Le comité désigné sera formé du Maire Jean-Claude Milot, Jacques Lefebvre, conseiller et Thérèse Thivierge, conseillère.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.2 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Climat-Municipalité – « RE-VERRE » - Innovation sociale et grappe industrielle

Résolution 2020-07-98

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a sur son territoire une friche industrielle présentement à l'abandon;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques a pris en charge la décontamination de ce site orphelin;

CONSIDÉRANT LES modalités du programme Climat-municipalité qui permet la mise en place de projet-pilote en innovation sociale;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre en valeur ce site pour optimiser les retombées économiques locales, régionales, voire nationales;

CONSIDÉRANT L'avènement de la consigne sur le verre au Québec, et ce à compter de 2022;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de débiter maintenant les démarches de concertation et les ententes légales avec le gouvernement pour la mise en valeur du site;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes à titre de Partenaire pour la Protection du Climat est engagée dans la lutte contre les changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes dépose un projet dans le cadre du Programme Climat-municipalité visant la mise en valeur et la réhabilitation du site de Compostage Mauricie afin d'y établir une grappe industrielle sur le recyclage et la valorisation du verre consignée du Québec. Le conseil autorise le directeur général à signer tous les documents requis dans le cadre de ce programme. La municipalité s'engage à participer financièrement et techniquement à la réussite de projet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.3 Date pour une consultation publique – Rue de l'Église et MADA –
Samedi 29 août 2020

10. URBANISME

10.1. Dépôt de la liste des permis émis à ce jour en 2020 - REPORTÉE

10.2. Demande de dérogation mineure 2020-001 au règlement de lotissement – Route du Domaine

Résolution 2020-07-99

CONSIDÉRANT UNE demande de dérogation mineure au règlement de lotissement visant à permettre le droit de construire une résidence sur un terrain sur la Route du Domaine;

CONSIDÉRANT QUE lot visé ne respecte pas la largeur minimale de la ligne avant et de la superficie minimale du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de ce lot est une ancienne rue privée vendue par la municipalité à la vente pour taxes afin de régulariser le secteur problématique du domaine « Chez Alcide » et de favoriser l'implantation de résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettra de favoriser l'usage et la mise en valeur de cette propriété à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ce lot aura un accès directement à la voie publique, soit la route du Domaine;

CONSIDÉRANT QUE le lot a déjà fait l'objet historique d'une construction de type chalet;

CONSIDÉRANT LA situation particulière et historique de type villégiature du plan de lotissement de ce secteur, qui ne respecte pas les normes minimales de lotissement en vigueur actuellement dans la municipalité, et qu'il y a lieu d'encourager la régularisation optimale de ces parcelles pour favoriser leur potentiel de développement;

CONSIDÉRANT UNE demande de permis de construction, l'absence de préjudice aux voisins et le respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT L'avis favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme avec recommandations;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la dérogation mineure visant une largeur minimale à la rue de 8.10 mètres et d'une superficie de 3910.6 mètres carrés permettant de rendre conforme à la construction d'une résidence les lots 3 995 489, 3 395 490 & 3 995 673, pour former un tout.

La dérogation est conditionnelle à ne pas obstruer aucun droit de passage ou servitude de l'ancienne rue (cadastre 3 995 673). Aucune construction n'est permise sur le lot 3 995 673 du Cadastre du Québec. Aucun de ces lots ne pourra faire l'objet individuel d'une cessation à autrui.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. LOISIRS

11.1 Acquisition d'équipements de cuisine – Méchoui R. Caron

UNE VISITE AVEC LES REONSABLES DE LA POPOTE ROULANTE SERA RÉALISÉE POUR LE CHOIX DES ÉQUIPEMENTS À ACQUÉRIR

11.2 Inscription pour les « Journées de la culture » - Édition 2020

Résolution 2020-07-100

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé l'an passé aux Journées de la Culture et que cette activité a été appréciée des participants;

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît la « Culture » comme un axe intéressant pour offrir aux citoyens des moments d'activités de loisirs, d'échange et de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la Culture offrent une opportunité de réseautage sur l'importance et l'épanouissement de la Culture au Québec et en milieu rural, et ce pour le dynamisme des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'EN cette année particulière, les Journées de la culture ce dérouleront du 25 septembre au 25 octobre dans le respect et les modalités en vigueur des règles sanitaires de la Santé publique;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confirme l'inscription de la municipalité aux Journées de la Culture 2020, procède à la planification de la programmation et demande à la MRC des Chenaux une contribution dans le cadre du soutien aux événements, pour l'organisation de ces « Journées » thématiques sur la Culture. Les activités devront se dérouler dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de leur réalisation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. VARIA – ** Ajout au varia en début d'assemblée –

12.1 Évaluation du terrain de la Bourgade – Test de sol pour contamination

Résolution 2020-07-101

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la planification du projet de « La Bourgade » situé au 1461 3^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une évaluation préliminaire, l'historique de cette propriété commerciale, et l'usage projeté, il y lieu de procéder à une analyse du sol sur les propriétés polluantes, notamment les hydrocarbures et agronomiques;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à une analyse des composantes du sol, afin de s'assurer l'absence de contamination sur la parcelle visée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de ce lot, et qu'elle reconnaît l'importance de ce type d'analyse avant la réalisation du projet visée;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes propose de soumettre à une analyse de sol le 1461 3^e Rang, afin de s'assurer de l'absence de contaminants, compte tenu de l'historique du site et du projet à venir. Soumissions auprès des laboratoires accrédités pour ce type d'analyse.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12.2 Lettre de félicitations à la députée de Champlain Mme Sonia Lebel pour la nomination au Conseil du trésor du Gouvernement du Québec

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-07-102

SUR LA PROPOSITION de Jean-Pierre Boisvert et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 20h39. Fin de l'enregistrement numérique.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire